



Terrain en indivision et liquidation judiciaire en EI

Par **Lilou47**, le **12/01/2010** à **15:54**

Bonjour,

Mon ex-ami avait une activité de maçonnerie ou tout allait bien et nous avons décidé d'acheter un terrain financé par une somme que je venais d'hériter. J'ai donc financé le terrain à 100% et nous avons mis le terrain en indivision à mon nom et au nom de mon ami à l'époque. En indivision car cela permettait d'accéder à un crédit auprès de la banque de sa société pour bâtir. Sa société était en nom propre.

Le problème est que pour x raisons, la société est aujourd'hui en liquidation judiciaire dont un de ses actifs par moitié est le terrain que j'ai financé à 100%. Mon tort est donc de ne pas avoir vu le souci venir mais j'essaie de trouver une solution pour récupérer cette moitié.

Questions:

Est-ce que le liquidateur peut forcer à vendre aux enchères la totalité du terrain et me rendre la moitié de la somme vendue?

Ou est-ce que le liquidateur ne vendra que la moitié du terrain et alors dans ce cas la qui voudra d'une moitié de chaque mètre carré d'un terrain?

Le liquidateur me propose de lui faire une offre de rachat de la moitié du terrain et celui-ci soumettra cette offre de rachat: que me conseillerez-vous?

Merci

Lilou